

Lors du débat sur le projet de loi « Égalité et citoyenneté », Jean-Pierre Sueur a défendu les positions « *réalistes, efficaces et équilibrées* » qui avaient été introduites dans ce texte à l'Assemblée nationale, par Dominique Raimbourg, président de la commission des lois de cette assemblée.

Celles-ci consistent à donner davantage de pouvoirs aux préfets pour faire appliquer la loi en vigueur relative à la création de terrains d'accueil et d'aires de grand passage.

Elles consistent également, et corrélativement, à donner plus de moyens aux maires pour qu'ils puissent mettre effectivement fin aux stationnements illicites, dès lors que leur commune aura appliqué la loi en matière d'aire d'accueil : prolongement de la date d'effet des mises en demeure, réduction du délai de référé, recours administratif en cas d'occupation de terrains affectés à une activité économique.

>> [Lire le compte-rendu intégral de ses interventions](#)